



SYNOPTIQUE DES CLASSES D'OCCUPATION DU SOL



TABLES DES MATIERES

Nomenclature	4
Synoptique	6
1. Espace urbain	6
1.1. Zone urbaine dense ou centrale à vocation mixte	6
1.2. Zone d'habitat dominant.....	7
1.3. Réseaux et équipements de transport.....	9
1.4. Grandes emprises : emprises d'activités industrielle, artisanale et commerciale	11
1.5. Bâti public.....	15
1.6. Zones de loisirs, parcs urbains et équipements sportifs.....	17
1.7. Carrières / Décharges / Chantiers	19
1.8. Espace urbain de transition	21
2. Espace agricole	22
2.1. Cultures annuelles.....	22
2.2. Cultures permanentes	23
2.3. Mosaïques agricoles et friches.....	27
3. Espace forestier	28
3.1. Boisements naturels.....	28
3.2. Boisements artificiels.....	30
4. Espace naturel non boisé	33
4.1. Végétation arbustive ou herbacée	33
4.2. Espaces libres	34
4.3. Zones palustres.....	34
4.4. Surfaces en eau	35

INTRODUCTION

Le présent document vise à détailler la nomenclature utilisée pour la photo-interprétation du SCoT des Rives du Rhône.

Il s'agit de présenter pour chaque poste un exemple illustré par une vue sur l'orthophotographie de 2009 et par sa photographie prise sur le terrain (avec leur localisation en Lambert 93). De plus, pour chacun des thèmes, une description et les critères d'interprétation ont été intégrés dans le synoptique.

L'unité minimale d'interprétation est de 300 m² pour une exploitation des bases de données à l'échelle 1/7000. Seules les évolutions supérieures ou égales à 5000 m² ont été relevées pour la BD OCS de 1990.

La nomenclature complète ne s'applique qu'aux BD OCS de 2009 et 2000. En effet, la résolution de l'image SPOT de 1990 (10 m) ne permet pas l'identification des postes de niveau 3. Il a été convenu d'utiliser le niveau 2 sauf pour les postes des espaces agricole et forestier (niveau 1) où la discrimination au niveau 2 n'était pas possible.

NOMENCLATURE



Code 1	NIVEAU 1 (GRANDS ESPACES)	Code 2	NIVEAU 2 (PRINCIPAUX ENSEMBLES) 17 CLASSES	Code 3	NIVEAU 3 (UNITES SPECIFIQUES) 52 CLASSES	COMPOSITION DE LA CLASSE
1	ESPACE URBAIN	1,1	Zones urbaines denses ou centrales à vocation mixte	1.1.1	Tissu urbain dense de centre-ville	Quartiers de centre-ville ancien, espace urbain dense (habitats, bureaux, commerces)
				1.1.2	Tissu urbain contigu, centre-bourg	Tissu urbain continu / quartiers d'habitations, faubourgs urbains / centre de bourgs et villages / habitat linéaire
		1,2	Zones d'habitat dominant	1.2.1	Tissu pavillonnaire groupé	Lotissement, ZAC habitat, habitat pavillonnaire groupé
				1.2.2	Tissu urbain discontinu	Pavillonnaire non lotis, habitat rural lâche
				1.2.3	Habitat isolé	Habitat isolé / mitage
				1.2.4	Cités ouvrières	Ensembles d'habitat ouvrier
				1.2.5	Grands ensembles collectifs	Ensemble d'habitat collectif discontinu et dépendances (parking, espaces verts associés)
		1,3	Réseaux et équipements de transport	1.3.1	Réseaux de communication routière	Infrastructures routières surfaciques
		1.3.2	Réseaux de communication ferroviaire	Infrastructures ferroviaires surfaciques, gares et quais		
		1.3.3	Aérodrome	Emprise complète de l'aérodrome (pistes, hangars, parking ...)		
		1.3.4	Aires de stationnement	Parking, Gares routières		
1,4	Grandes emprises : Emprises d'activités industrielle, artisanale et commerciale	1.4.1	Emprises à dominante industrielles	Zones d'activités industrielles et espaces associés		
		1.4.2	Espaces à vocation artisanale et zones d'activités	Grandes emprises d'activités mixtes (y compris dans le tissu urbain)		
		1.4.3	Espaces à vocation commerciales	Centres commerciaux / Hypermarchés/ Stations services		
		1.4.4	Espaces à vocation d'activités tertiaire dominante	Immeubles de bureau, parcs tertiaires		
		1.4.5	Infrastructures portuaires et fluviales	Ports, haltes fluviales (quais, bassins, barrages ...)		
		1.4.6	Exploitations agricoles	Hangars agricoles, corps de ferme, chenils d'animaux		
		1.4.7	Installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaines	Centrales hydrauliques, centrales nucléaires, champs d'éoliennes, centrales thermiques, chaufferies urbaines, centre de traitement des OM		
1,5	Bâti public	1.5.1	Emprises scolaires	Enseignement primaire, secondaire, supérieur, autre		
		1.5.2	Emprises hospitalières	Hôpitaux, cliniques		
		1.5.3	Autres emprises publiques	Mairies, marchés couverts, lieux de culte, grands équipements culturels (médiathèque, cinémas), services techniques, cités administratives, casernes, commissariats, casernes, prison		
1,6	Zones de loisirs, parcs urbains et équipements sportifs	1.6.1	Espaces verts urbains et péri-urbains	Jardins familiaux, parcs urbains		
		1.6.2	Equipements sportifs et de loisirs	Parcs de loisirs, centres équestres, stades, équipements sportifs (piscine, ...), golf, terrains couverts, baignades, stades, installations sportives couvertes,		
		1.6.3	Campings / caravaning / Aire d'accueil des gens du voyage			
		1.6.4	Cimetières			
1,7	Carrières / Décharges / Chantiers	1.7.1	Extraction de matériaux	Carrières, gravières, sablières		
		1.7.2	Décharges	Décharges publiques, centres de tri		
		1.7.3	Chantiers			
1,8	Espace urbain de transition	1.8.1	Autres espaces urbains artificialisés	Autres cas non traités (Friches urbaines, terrains vagues), ruines, vestiges		
2	ESPACE AGRICOLE	2.1	Cultures annuelles	2.1.1	Terres labourées	Cultures annuelles
				2.1.2	Terres labourées irriguées	Cultures annuelles irriguées



		2,2	<i>Cultures permanentes</i>	2.2.1 <i>Verger et petits fruits (traditionnel et intensif)</i> 2.2.2 <i>Vigne</i> 2.2.3 <i>Culture sous serres et maraîchage, horticulture</i> 2.2.4 <i>Pépinière</i> 2.2.5 <i>Surface en herbe à caractère agricole</i>	<i>Vergers, pépinières</i> <i>Vignobles</i> <i>Maraîchage, horticulture</i> <i>Pépinières d'arbres et de plantes d'ornement</i> <i>Prairie temporaires / permanentes / bandes enherbées</i> <i>Formations herbacées humides, xérophiles, mésophiles</i> <i>Pelouses sèches - Pâturages / Prairies - Landes au sein de l'espace agricole</i>
		2,3	<i>Mosaïques agricoles et friches</i>	2.3.1 <i>Mosaïque agricole</i> 2.3.2 <i>Espaces ruraux non exploités</i>	<i>Petit parcellaire complexe</i> <i>Éléments interstitiels des landes non arborées en zones agricoles, friches agricoles, carrières abandonnées, terrains de manœuvre, vergers abandonnés, piste de motocross privée</i>
3	ESPACE FORESTIER	3,1	<i>Boisements naturels</i>	3.1.1 <i>Forêts à feuillus dominants</i> 3.1.2 <i>Forêt à conifères dominants</i> 3.1.3 <i>Forêt mixte</i> 3.1.4 <i>Espace forestier en mutation, coupe forestière</i> 3.1.5 <i>Boisements humides</i>	<i>Sylvofaciès, boisement en évolution, ourlets forestiers, fourrées, clairières, lisières, ripisylves</i>
		3,2	<i>Boisements artificiels</i>	3.2.1 <i>Haies, boisements linéaires (hors ripisylves) comprenant au minimum deux houppiers</i> 3.2.2 <i>Peupleraies</i> 3.2.3 <i>Résineux alignés</i> 3.2.4 <i>Autres boisements artificiels</i>	
4	ESPACE NATUREL NON BOISE	4,1	<i>Végétation arbustive ou herbacée</i>	4.1.1 <i>Landes, faciès d'embroussaillage, végétation herbacée xérophile</i>	<i>Végétation herbacée et clairsemée sur sol pauvre, petits ligneux (callune, genêt), pelouses calcicoles, steppes, végétation de pente, espaces de transition entre boisements et milieux ouverts.</i> <i>Roselières, mégaphorbiaies, marais, tourbières</i> <i>Etangs, lacs, mares, bassin de rétention, toutes étendues d'eau</i> <i>Cours d'eau naturels et artificiels, canaux</i>
		4,2	<i>Espaces libres</i>	4.2.1 <i>Sols nus, roches nues</i>	
		4,3	<i>Zones palustres</i>	4.3.1 <i>Zones palustres</i>	
		4,4	<i>Surfaces en eau</i>	4.4.1 <i>Plan d'eau</i> 4.4.2 <i>Cours d'eau</i>	

SYNOPTIQUE



1. ESPACE URBAIN



1.1. Zone urbaine dense ou centrale à vocation mixte



CODE : 111	LIBELLE : Tissu urbain dense de centre ville
	
Coordonnées géographiques : 846361 m ; 6493649 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Espaces structurés par des bâtiments et les voies de communications. Les surfaces artificialisées représentent plus de 80 % de la surface totale. La végétation et le sol nu sont exceptionnels. Ces surfaces correspondent aux quartiers de centre-ville ancien. On y intègre l'habitat, les bureaux, les petits commerces...	
CRITERES : La délimitation entre « le tissu urbain de centre ville » (code 111) et « le tissu urbain contigu » (code 112) est parfois délicate. On se basera surtout sur le critère de présence et d'importance de la végétation. Les notions de paysage minéral, de compacité et de densité sont les clés de détermination de cet espace. Les cartes topographiques peuvent apporter un plus pour la délimitation. Les postes autres que l'habitat dense, de taille suffisante, seront interprétés.	



CODE : 112	LIBELLE : Tissu urbain contigu, centre-bourg
	
Coordonnées géographiques : 840834 m ; 6497363 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Tissu urbain continu constitué de 50 à 80 % d'espace bâti, y compris le bâti linéaire en bord de voirie. Les espaces ouverts occupent une part non négligeable de l'espace. Il s'agit de quartiers d'habitations, de faubourgs urbains, des centres de bourg et de villages lorsqu'ils sont discernables.	
CRITERES : Tissu plus lâche derrière le front urbain et continu le long de la chaussée. Des habitats potentiellement collectifs peuvent y être intégrés.	





1.2. Zone d'habitat dominant

CODE : 121	LIBELLE : Tissu pavillonnaire groupé
	
Coordonnées géographiques : 849292 m ; 6493778 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Tissu bâti constitué d'habitations individuelles ou non, groupées en lotissement de type pavillonnaire, ZAC habitat. Ces types d'habitat sont reconnaissables à leur structure homogène en terme de taille de parcelle (denses ou aérées) et d'architecture.	
CRITERES : Il s'agit classiquement d'habitat individuel, de densité homogène et de parcellaire standardisé.	



CODE : 122	LIBELLE : Tissu urbain discontinu
	
Coordonnées géographiques : 843776 m ; 6489012 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu qui occupent de manière discontinue des surfaces importantes. Les hameaux ruraux entrent dans cette catégorie.	
CRITERES : Composition urbaine, la taille des parcelles, la densité des bâtis sont variables, il n'existe pas de réelle organisation.	

CODE : 123	LIBELLE : Habitat isolé
	
Coordonnées géographiques : 843078 m ; 6488936 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Bâti diffus ou isolé principalement localisé en milieux rural et naturel pouvant constituer un mitage.	
CRITERES : L'habitat isolé se trouve au minimum à 100 mètres de tout autre habitat et ne compte pas plus de deux habitations contiguës.	



CODE : 124	LIBELLE : Cités ouvrières
	
Coordonnées géographiques : 841007 m ; 6474782 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Habitat ouvrier spécifique constitué d'ensembles d'habitations semblables avec petit jardin attenant (type lotissement).	
CRITERES : Zone essentiellement résidentielle de densité homogène et de parcellaire standardisé. Ce poste a donc été interprété en s'appuyant sur les bases de données existantes d'inventaire de l'habitat ouvrier.	



CODE : 125	LIBELLE : Habitat collectif
	
Coordonnées géographiques : 848903 m ; 6494314 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
	
Coordonnées géographiques : 844955 m ; 6491577 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Habitat collectif haut de type grands ensembles (parking, espaces verts associés). Barres d'immeubles HLM, résidences privées d'habitations collectives (rez-de-chaussée + 3 étages minimum).	
CRITERES : Ce poste ne pose pas de difficultés particulières. L'architecture longitudinale ou/et verticale de cet habitat permet une bonne identification.	

1.3. Réseaux et équipements de transport



CODE : 131	LIBELLE : Réseaux de communication routière
	
Coordonnées géographiques : 843307 m ; 6488933 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Toutes les routes principales dont la largeur est supérieure ou égale à 4 mètres. On y intègre aussi les grands échangeurs, les aires de repos et éventuellement les ronds points importants.	
CRITERES : Axes et rues structurantes définies à partir de la BD TOPO IGN®, il s'agit des autoroutes, nationales, départementales et les routes principales à une ou deux chaussées.	

CODE : 132	LIBELLE : Réseaux de communication ferroviaire
	
Coordonnées géographiques : 840523 m ; 6476311 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Axes ferroviaires principaux et espaces associés, les noeuds ferroviaires importants. On y intègre les gares (de passagers ou de triage) et les quais.	
CRITERES : Axes ferroviaires définis à partir de la BD TOPO IGN®.	



CODE : 133	LIBELLE : Aérodrome
	
Coordonnées géographiques : 842870 m ; 6486539 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Pistes et espaces associés : bâtiments, parkings... Dans l'emprise sont aussi intégrées les éventuelles surfaces enherbées, dans l'enceinte ou autour des pistes, qui correspondent à des périmètres de sécurité.	
CRITERES : Les infrastructures aéroportuaires sont facilement identifiables sur les photos.	



CODE : 134	LIBELLE : Aires de stationnement
	
Coordonnées géographiques : 846176 m ; 6492923 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Parkings et gares routières.	
CRITERES : Les parkings associés à d'autres postes de la typologie sont globalisés avec ces entités. Il s'agit ici des parkings publics.	




1.4. Grandes emprises : emprises d'activités industrielle, artisanale et commerciale



CODE : 141	LIBELLE : Emprises à dominante industrielle
	
Coordonnées géographiques : 839999 m ; 6473149 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Emprises industrielles qu'elles soient individuelles ou regroupées en zones industrielles. Y compris les parkings et les espaces associés (entrepôts...).	
CRITERES : Les zones industrielles se repèrent bien sur les photos. Elles se caractérisent par une texture hétérogène, mélange de grands et petits bâtiments, parkings, hangars, ... Les cartes IGN, plans de villes et applications web (Google Earth, Google Street...) donnent des indications utiles pour déterminer les grandes emprises. Par contre, des confusions sont parfois possibles avec certains « espaces à vocation artisanale et zones d'activités » (code142) ou « espaces à vocation commerciale » (code 143) qui peuvent avoir des caractéristiques similaires et/ou être intégrées dans le tissu industriel de façon ponctuelle. On globalise bâtiments, espaces verts ou en herbe associés, parkings, ...	





CODE : 142	LIBELLE : Espace à vocation artisanale et zones d'activités
	
Coordonnées géographiques : 836113 m ; 6482183 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Grandes emprises d'activités mixtes (y compris dans le tissu urbain).	
CRITERES : Les cartes IGN, plans de villes et applications web (Google Earth, Google Street...) donnent des indications utiles pour déterminer ces zones.	

CODE : 143	LIBELLE : Espace à vocation commerciale
	
Coordonnées géographiques : 842481 m ; 6485328 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Emprises à caractère commercial. On y trouve les grandes emprises commerciales mais aussi les commerces isolés de type supermarchés, jardineries, concessionnaires automobiles, bricolage, lorsqu'ils sont identifiables (y compris les parkings et les espaces associés (entrepôts...)). Attention, les petits commerces intégrés au tissu urbain ne peuvent pas être distingués.	
CRITERES : Les emprises commerciales se repèrent assez aisément sur les photos notamment grâce à des indices visuels tel que le parking (taille et forme), la présence d'une station service, les places de parking destinées aux handicapés ...En cas de doute, les données exogènes (carte IGN, plans de villes,web) donnent des indications supplémentaires. Des confusions sont parfois possibles avec certaines « emprises à dominante industrielle » (code 141) qui peuvent avoir des caractéristiques proches.	



CODE : 144	LIBELLE : Espace à vocation d'activités tertiaire dominante
	
Coordonnées géographiques : 846642 m ; 6493667 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Immeubles de bureau, parcs tertiaires, y compris les parkings et les espaces associés.	
CRITERES : Les emprises d'activités tertiaires se repèrent assez difficilement sur les photos. Les données exogènes (carte IGN, plans de villes) et particulièrement les applications web tel que Google Street donnent des indications supplémentaires. Certaines activités tertiaires peuvent être regroupées en espace urbain car elles peuvent avoir des caractéristiques similaires. D'autre part, attention à celles intégrées aux zones industrielles, artisanales ou commerciales.	



CODE : 145	LIBELLE : Infrastructures portuaires et fluviales
	
Coordonnées géographiques : 840000 m ; 6472628 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
	
Coordonnées géographiques : 838590 m ; 6485505 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : On y intègre les ports fluviaux, les quais, les bâtiments, les digues et autres espaces associés (parkings, aires de stockage ou de transit...). Les ports de plaisance appartiennent également à ce poste.	
CRITERES : La délimitation précise des infrastructures portuaires n'est pas toujours évidente notamment la limite entre les installations portuaires et les zones d'activités, zones industrielles ou logistiques jointives. L'appréciation de cette limite est laissée au photo-interprète, néanmoins les applications web peuvent apporter certaines précisions.	

CODE : 146	LIBELLE : Exploitations agricoles
	
Coordonnées géographiques : 834580 m ; 6488343 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Ce sont les habitations et bâtiments d'exploitations agricoles. On y intègre les hangars, les corps de ferme, les chenils d'animaux, l'aquaculture...	
CRITERES : Toutes les exploitations isolées ou intégrées au tissu sont numérisées lorsqu'elles sont discernables.	

CODE : 147	LIBELLE : Installations énergétiques, de traitements et d'alimentation urbaine
	
Coordonnées géographiques : 837329 m ; 6479924 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
	
Coordonnées géographiques : 848988 m ; 6493702 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Centrales hydrauliques, centrales nucléaires, champs d'éoliennes, centrales thermiques, chaufferies urbaines, centre de traitement des ordures ménagères, stations d'épuration...	
CRITERES : Ce sont des structures bien identifiables. Les cartes IGN, plans de villes et applications web (Google Earth, Google Street...) donnent des indications utiles pour déterminer leurs emprises.	

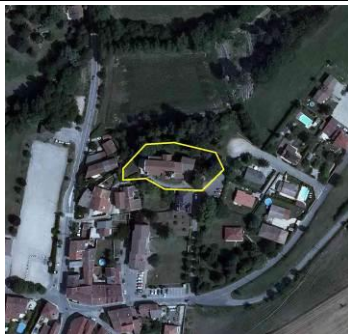
1.5. Bâti public

CODE : 151	LIBELLE : Emprises scolaires
	
Coordonnées géographiques : 844757 m ; 6491156 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Emprises scolaires et universitaires mais aussi les centres de formation, les centres de recherche ou d'expérimentation... Attention, les emprises scolaires intégrées au tissu urbain et qui n'ont pas d'éléments caractéristiques (cours de récréation, préau,...) peuvent parfois être classées dans un autre poste urbain.	
CRITERES : Les écoles, collèges, lycées, universités... sont généralement identifiables sur photo. En cas de doute, on pourra s'aider des cartes topographiques IGN qui les localisent par un toponyme et d'applications web. On globalise bâtiments, espaces verts, parkings et les installations sportives associées.	

CODE : 152	LIBELLE : Emprises hospitalières
	
Coordonnées géographiques : 846742 m ; 6494396 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Emprises hospitalières publiques ou privées et d'une façon générale tous les établissements ayant trait à la santé, comme les centres de ré-éducation, les centres médicaux éducatifs, les centres de remise en forme, les maisons de retraite, ... Attention, les emprises hospitalières non caractéristiques peuvent parfois être classées dans un autre poste urbain. De même, les boisements et espaces en herbe attenants de certains hôpitaux peuvent parfois être classés dans un autre poste (ex : « Espaces verts urbains » (code 161)).	
CRITERES : Les centres hospitaliers sont généralement identifiables sur photo. Les pistes d'atterrissage pour hélicoptère sont un bon indice d'identification. Pour les autres établissements liés à la santé, l'identification peut être plus délicate, la carte topographique IGN, les plans de villes et les applications web apportent des indications supplémentaires.	

CODE : 153

LIBELLE : Autres emprises publiques



Coordonnées géographiques : 857532 m ; 6492423 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))







Coordonnées géographiques : 844695 m ; 6491001 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))

CONTENU : Toute emprise pouvant recevoir du public différente des classes précédentes, dans ce poste sont identifiés : les mairies, les marchés couverts, les lieux de culte, les grands équipements culturels (médiathèque, cinémas, musées...), les services techniques, les cités administratives, les casernes, les commissariats, les prisons...



CRITERES : Certaines des thématiques contenues dans ce poste sont facilement repérables sur les photos, d'autres nécessitent l'utilisation de données exogènes (IGN, Google Street..).

1.6. Zones de loisirs, parcs urbains et équipements sportifs



CODE : 161	LIBELLE : Espaces verts urbains et péri-urbains
	
Coordonnées géographiques : 845942 m ; 6493064 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Espaces verts urbains et péri-urbains, zones artificialisées non agricoles à vocation de loisirs. On y trouve les parcs urbains, les zones de loisirs, les squares, les jardins ouvriers, éventuellement certains parcs de châteaux accessibles au public et les jardins particuliers... Ne sont pas intégrés dans ce poste les espaces associés aux grands ensembles d'immeubles d'habitation, les espaces verts liés aux entreprises ou parcs d'entreprises.	
CRITERES : L'identification et la qualification des espaces verts urbains ou péri-urbains ne sont pas toujours aisées. Parmi les indices permettant leur identification on notera la présence de chemins de promenades, de surfaces engazonnées importantes et éventuellement la présence d'un parking de proximité. La carte topographique ou les plans de villes peuvent donner des indications supplémentaires. On globalise l'espace vert et les installations attenantes notamment le parking et éventuellement les bâtiments associés.	

CODE : 162	LIBELLE : Equipements sportifs et de loisirs
	
Coordonnées géographiques : 843402 m ; 6487687 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
	
Coordonnées géographiques : 847687 m ; 6478002 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Tous les équipements sportifs identifiables couverts ou non. Y sont compris les parcs de loisirs, les centres équestres, les stades, les piscines, les golfs,...	
CRITERES : Certains équipements sportifs sont aisément repérables sur photos (stades, golfs, parcs de loisirs,...). D'autres le sont moins (gymnases, piscines couvertes, ...). Par ailleurs, la distinction entre ce poste et le poste « Espaces verts urbains et péri-urbains » (code 161) est parfois délicate et le recours aux données exogènes comme la carte topographique IGN, les plans de villes ou Google Street s'impose. On globalise l'équipement, le parking et éventuellement les espaces verts associés.	



CODE : 163	LIBELLE : Campings / caravaning / aire d'accueil des gens du voyage
	
Coordonnées géographiques : 837118 m ; 6477817m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Campings, caravanings et aire d'accueil des gens du voyage en y incluant les bâtiments, les emplacements, les parkings, les piscines, les aires de jeux, ...	
CRITERES : Pas de difficultés particulières sauf pour les aires des gens du voyage non occupées.	

CODE : 164	LIBELLE : Cimetières
	
Coordonnées géographiques : 846848 m ; 6493534 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Tous les cimetières y compris les cimetières militaires. On globalise le cimetière et les installations attenantes (parking).	
CRITERES : Pas de difficultés particulières.	



1.7. Carrières / Décharges / Chantiers

CODE : 171	LIBELLE : Extraction de matériaux
	
Coordonnées géographiques : 842292 m ; 6490494 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Les carrières, sablières et gravières entrent dans cette catégorie. Les sites en activité ou abandonnés depuis peu, sans trace de végétation, entrent dans ce poste. N'entrent pas dans cette catégorie les sites dont la colonisation végétale est avancée et donc visible, ils sont alors assimilés à la classe de leur couvert végétal. De même, les carrières abandonnées et ennoyées seront classées en plans d'eau.	
CRITERES : Identifiable par leur forme spécifique et par leur teinte (sols nus très clairs). On globalise la carrière, les bâtiments, et les espaces associés.	

CODE : 172	LIBELLE : Décharges
Coordonnées géographiques : (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Décharges, dépôts des industries, dépôts de matériaux inertes.	
CRITERES : Les décharges sont parfois difficiles à identifier sur photos. Leur forme typique et leur texture hétérogène peuvent donner des indices au photo-interprète. Ces zones se situent le plus souvent aux abords des grandes villes et des zones industrielles. La carte topographique peut donner des indications textuelles ou graphiques (barbules de talus). On globalise la décharge et les éventuels espaces associés (aires de stationnement ou de retournement, bâtiments, ...).	





CODE : 173	LIBELLE : Chantiers
	
Coordonnées géographiques : 845658 m ; 6492285 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Tous les chantiers en cours. Espaces en construction, excavations et sols remaniés.	
CRITERES : Les zones en chantiers s'identifient aisément sur les photos notamment par leur teinte très claire proche du blanc (sols nus). Des confusions sont possibles avec le poste « Extraction de matériaux » (code 171) mais la précision des photographies aériennes permet de lever les ambiguïtés. Il peut s'agir de grands chantiers tels que la construction d'infrastructures de transport (routes, autoroutes, voies TGV) mais aussi de chantiers de construction plus modestes (lotissements, bâtiments à caractère industriel ou commercial,...). On délimite l'emprise totale du chantier, espaces associés compris.	

1.8. Espace urbain de transition

CODE : 181	LIBELLE : Autres espaces urbains artificialisés
	
Coordonnées géographiques : 845888 m ; 6494950 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Tous les autres cas n'étant pas décrits dans les autres postes de l'espace urbain. Il s'agit notamment des friches urbaines et industrielles, des terrains vacants,... On y intègre aussi les ruines et vestiges.	
CRITERES : Espaces non bâtis, généralement végétalisés, sans activités agricoles discernables. Zones délaissées dans l'espace urbain, en attente d'une qualification ou re-qualification.	





2. ESPACE AGRICOLE



2.1. Cultures annuelles

CODE : 211	LIBELLE : Terres labourées
	
	
Coordonnées géographiques : 842820 m ; 6485580 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Terres arables hors périmètres d'irrigation. Céréales, légumineuses de plein champs, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Les prairies temporaires font parties de ce poste (retournées et semées chaque année).	
CRITERES : Les cultures annuelles ne posent pas de problème particulier d'interprétation. Toutefois, des confusions sont parfois possibles avec les prairies mais l'utilisation de la mission aérienne en infrarouge couleur permet de limiter ce risque d'erreur. Les terres arables sont regroupées dans les vallées (faible altitude et pente) Si un doute subsiste entre « les terres labourées » (code 211) et « les surfaces en herbe à caractère agricole » (code 225), la parcelle sera classée comme une culture annuelle afin d'éviter la surestimation des prairies.	

CODE : 212	LIBELLE : Terres labourées irriguées
<p>Coordonnées géographiques : (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))</p> <p>CONTENU : Cultures irriguées en permanence ou périodiquement, grâce à une infrastructure permanente (canal d'irrigation). Une grande partie de ces cultures ne pourrait pas être cultivée sans l'apport artificiel d'eau. Les surfaces irriguées occasionnellement n'y sont pas comprises.</p> <p>CRITERES : Peu probable sur le secteur d'étude.</p>	

2.2. Cultures permanentes

CODE : 221	LIBELLE : Vergers et petits fruits (traditionnel et intensif)
	
<p>Coordonnées géographiques : 845049 m ; 6477987 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))</p>	
	
<p>Coordonnées géographiques : 840066 m ; 6488292 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))</p> <p>CONTENU : Parcelles plantées d'arbres fruitiers ou d'arbustes fruitiers : cultures pures ou mélange d'espèces fruitières, arbres fruitiers en association avec des surfaces toujours en herbe, qu'ils soient de hautes ou de basses tiges. Y compris les châtaigneraies et les noiseraies.</p> <p>CRITERES : Pas de difficultés particulières. Les vergers abandonnés ou paraissant sous-entretenus sont classés en « Espaces ruraux non exploités » (code 232).</p>	

CODE : 222	LIBELLE : Vigne
	
Coordonnées géographiques : 838006 m ; 6486996 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Surfaces plantées de vignes	
CRITERES : L'espace entre les rangs est plus étroit que pour les vergers.	

CODE : 223	LIBELLE : Cultures sous serre, maraîchage et horticulture
	
Coordonnées géographiques : 848257 m ; 6473607 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Cultures sous serre, maraîchage et horticulture	
CRITERES : Cultures spécifiques identifiables sur les photos par la présence de « tunnels » et de hangars vitrés ou par la multiplicité des cultures sur une même parcelle.	

CODE : 224

LIBELLE : Pépinière



Coordonnées géographiques : 843511 m ; 6497104 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))

CONTENU : Parcelles dédiées à la multiplication et à la culture des plantes ligneuses principalement (arbres, arbustes) et autres plantes vivaces, jusqu'à un stade de développement qui permet leur transplantation et leur commercialisation.

CRITERES : Cultures présentant les mêmes caractéristiques structurales que « **les cultures sous serre, maraîchage et horticulture** » (code 223). La présence d'arbustes peut aider à leur identification ainsi que l'utilisation de données exogènes comme la carte topographique IGN et les applications web.

CODE : 225

LIBELLE : Surface en herbe à caractère agricole








Coordonnées géographiques : 848161 m ; 6495134 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))

CONTENU : Surfaces herbagères naturelles denses, telles les prairies, pâturages et pelouses, principalement composées de graminacées, non incluses dans un assolement (surface toujours en herbe), soumises à une pression pastorale et/ou à une récolte mécanique (fauche) régulière(s) (formations herbacées humides, mésophiles, xérophiles).

CRITERES : Sur les photos, les prairies se caractérisent par leur texture hétérogène (surface granuleuse) en opposition aux cultures généralement de texture très homogène. De plus, la présence de clôtures, de zones de piétinement, d'abreuvoirs ... sont des indices caractérisant les prairies. Des confusions sont toutefois possibles, par exemple dans le cas d'une prairie fauchée où l'herbe jaunie peut faire penser à du sol nu. En cas de doute les classer en terres labourées. Afin d'identifier avec certitude les prairies, l'acquisition d'images à différentes dates dans la même année est nécessaire. Les surfaces prairiales présentant des signes nets d'enfrichements sont classées en « **Espaces ruraux non exploités** » (code 181).



2.3. Mosaïques agricoles et friches



CODE : 231	LIBELLE : Mosaïque agricole
	
Coordonnées géographiques : 840152 m ; 6485143 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : On classe sous ce poste les entités paysagères qui caractérisent des structures agricoles complexes juxtaposant des parcelles de petites ou très petites tailles associées à des occupations du sol diverses (prairies, cultures, vergers, bosquets, ...). Ce poste ne comprend pas les jardins ouvriers (« Espaces verts urbains et péri-urbains » (code 161)).	
CRITERES : Ces secteurs complexes se situent généralement en fond de vallée. La petitesse et l'imbrication des entités ne permettent pas l'individualisation de l'occupation du sol à la parcelle et ces secteurs sont donc globalisés dans ce poste. (Limiter au maximum l'utilisation de ce poste).	

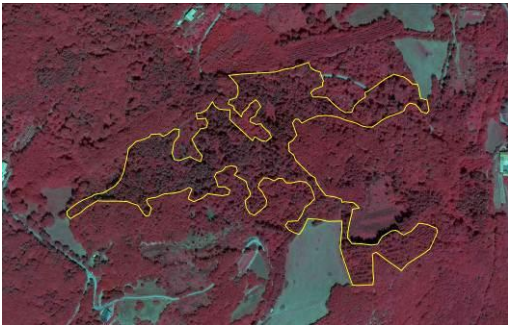

CODE : 232	LIBELLE : Espaces ruraux non exploités
	
	
Coordonnées géographiques : 834550 m ; 6482976 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Eléments interstitiels, des landes non arborées en zones agricoles, friches agricoles, carrières abandonnées, terrains de manœuvre, vergers non exploités, piste de motocross privée...	
CRITERES : On retrouve ces surfaces en milieu agricole, entourées de zones exploitées. Elles sont le plus souvent faciles d'accès et mécanisables.	



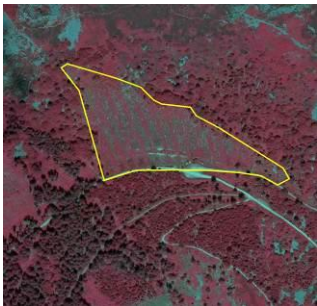

3. ESPACE FORESTIER



3.1. Boisements naturels

CODE : 311	LIBELLE : Forêt à feuillus dominants
	
Coordonnées géographiques : 840396 m ; 6487462 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des arbustes ou buissons où dominent les espèces forestières feuillus. On considère que les espèces feuillues doivent représenter au minimum 75 % du peuplement. « Les peupleraies » (code 322) ne s'inscrivent pas dans ce poste.	
CRITERES : Les forêts sont aisément reconnaissables sur photo. Les images en infrarouge permettent de discriminer de façon plus nette les feuillus (teinte rouge vif) de « la forêt à résineux dominants » (code 312) (teinte rouge foncée à marron).	



CODE : 312	LIBELLE : Forêt à résineux dominants
	
Coordonnées géographiques : 828009 m ; 6482947 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des arbustes ou buissons où dominent les espèces forestières de conifères. On considère que les espèces de conifères doivent représenter au minimum 75 % du peuplement	
CRITERES : Teinte rouge foncée ou marron sur les images infrarouge.	

CODE : 313	LIBELLE : Forêt mixte
	
Coordonnées géographiques : 828825 m ; 6477884 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes. Les essences feuillues représentent moins de 75 % du peuplement et les essences de conifères représentent moins de 75 % du peuplement	
CRITERES : Pas de dominance, mélange de rouge vif et marron sur l'image infrarouge.	

CODE : 314	LIBELLE : Espace forestier en mutation, coupe forestière
	
	
Coordonnées géographiques : 827033 m ; 6477753 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Sylvofaciès, boisement en évolution, ourlets forestiers, fourrées, clairières, lisières. On y intègre les coupes rases, coupes de régénération naturelle (par semenciers), chablis, coupes de dépressage et d'éclaircissement, présence de sol nu, stockage temporaire du bois en forêt...	
CRITERES : Cet espace présente une texture et une densité différentes de la forêt, il est principalement présent dans les peuplements ou en lisière.	

CODE : 315	LIBELLE : Boisement humide
	
Coordonnées géographiques : 856577 m ; 6492255 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Boisements sur un milieu humide, ripisylves.	
CRITERES : Repérables le long des cours d'eau, il existe aussi une base de données des zones humides afin de les identifier. Les boisements de fonds de vallées (bois alluviaux) entrent dans ce poste lorsqu'ils sont discriminables.	

3.2. Boisements artificiels

CODE : 321	LIBELLE : Haies, boisements linéaires (hors ripisylves) comprenant au minimum deux houppiers
	
Coordonnées géographiques : 856182 m ; 6469222 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Boisements linéaires surfaciques d'une largeur au moins égale à 4 mètres.	
CRITERES : Les linéaires boisés en dessous de la largeur minimale font l'objet d'une cartographie sous forme de polygones.	

CODE : 322



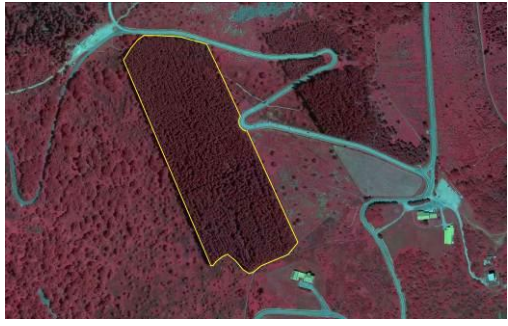

LIBELLE : Peupleraies





Coordonnées géographiques : 856872 m ; 6497080 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))

CONTENU : Surfaces boisées de composition mono-spécifique (peupliers), le plus souvent en plantation (arboriculture) mais pouvant correspondre à des peuplements purs non cultivés. Dans le cas des peupleraies cultivées, la structure du peuplement se caractérise par une plantation en rangs espacés de façon régulière sur des parcelles aux formes régulières. Essence à croissance rapide, le peuplier est un gros consommateur d'eau, on le trouve donc principalement en fond de vallée où il côtoie les prairies ou en plaine alluviale et, d'une façon générale, dans les secteurs à tendance humide.





CRITERES : La structure en rangs espacés de quelques mètres est bien visible, la forme régulière de la parcelle est un autre indice. Enfin, la hauteur très régulière du peuplement (lisible à partir de l'ombre portée) complète la possibilité de les discriminer de façon fiable. Attention aux peuplerais adultes ou non cultivés, une confusion avec « **les forêts de feuillus dominants** » (code 311) est possible.

CODE : 323	LIBELLE : Résineux alignés
	
	
Coordonnées géographiques : 826031 m ; 6477940 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Surfaces boisées de composition mono-spécifique se caractérisant par une plantation en rangs espacés de façon régulière sur des parcelles aux formes régulières.	
CRITERES : La structure en rangs espacés de quelques mètres est bien visible, la forme régulière de la parcelle est un autre indice. Enfin, la hauteur très régulière du peuplement (lisible à partir de l'ombre portée) complète la possibilité de les discriminer de façon fiable.	



CODE : 324	LIBELLE : Autres boisements artificiels
	
Coordonnées géographiques : 837869 m ; 6482350 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Nouveaux boisements ou reboisements autres que les peupleraies et résineux	
CRITERES : Surfaces boisées de composition mono-spécifique se caractérisant par une plantation en rangs espacés de façon régulière sur des parcelles aux formes régulières.	

4. ESPACE NATUREL NON BOISE



4.1. Végétation arbustive ou herbacée

CODE : 411	LIBELLE : Landes, faciès d'embroussaillage, végétation herbacée xérophile
	
	
Coordonnées géographiques : 826308 m ; 6477676 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Végétation herbacée et clairsemée sur sol pauvre, milieux buissonnants, petits ligneux (callune, genêt), pelouses calcicoles, steppes, végétation de pente, espaces de transition entre boisements et milieux ouverts. La strate arborée ne doit pas dépasser 25 % de recouvrement.	
CRITERES : Elles peuvent être la résultante d'une recolonisation "naturelle" par la végétation d'une ancienne coupe forestière ou encore de la colonisation d'un espace laissé à l'abandon. Elles n'ont pas d'utilité agricole, elles sont le plus souvent difficiles d'accès et non mécanisables. On retrouve cette végétation principalement sur des versants pentus.	



4.2. Espaces libres



CODE : 421	LIBELLE : Sols nus, roches nues
	
Coordonnées géographiques : 827177 m ; 6478068 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Eboulis, rochers, affleurements rocheux. Le taux de recouvrement végétal n'excède pas 10 % de la surface totale.	
CRITERES : Ce poste ne pose pas de problème particulier en terme d'interprétation.	

4.3. Zones palustres

CODE : 431	LIBELLE : Zones palustres
	
Coordonnées géographiques : 838506 m ; 6474315 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Secteurs marécageux, le plus souvent gorgés (roselières, mégaphorbiaies, marais, tourbières...).	
CRITERES : Le plus souvent localisées dans les fonds de vallées, aux abords des cours et plans d'eau.	

4.4. Surfaces en eau

CODE : 441	LIBELLE : Plan d'eau
	
Coordonnées géographiques : 834159 m ; 6489788 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Toutes étendues d'eau artificielles ou naturelles (étangs, lacs, bassin de rétention, mare).	
CRITERES : Ce poste ne pose pas de problème particulier en terme d'interprétation.	

CODE : 442	LIBELLE : Cours d'eau
	
Coordonnées géographiques : 839730 m ; 6473595 m (Lambert 93 (ellipsoïde GRS 1980))	
CONTENU : Tous les cours d'eau naturels (rivières, fleuves) ou artificiels (canaux) visibles dont la largeur est significative (de l'ordre de 4 mètres). La continuité du cours d'eau peut être interrompue si sa largeur diminue ou si un élément du paysage empêche sa visibilité. Cependant une couche vectorielle recensant tous les cours d'eau (visibles ou non sur l'orthophotographie) de classes 1 à 5 de la BD Carthage a été créée.	
CRITERES : Ce poste ne pose pas de problème particulier en termes d'interprétation.	